



Changement de statut

Par **Simini**, le **21/07/2026** à **07:27**

Bonjour, je suis étudiante étrangère arriver en France en janvier 2023 pour un Mastere, en 2025 vers la fin de ce master j'ai entamé un second Mastere avec lequel j'ai une alternance pour la deuxième année qui prend fin mis août, l'entreprise avait parler de me garder mais jusqu'à ce jour je n'ai eu aucun retour ni même de promesses d'embauche j'ai peur qu'il soit trop tard pour effectuer les démarches et mon titre de séjour expire en novembre 2026, qu'en pensez vous ?

J'ai pensé à me réinscrire dans une école pour faire un troisième mastere, ou alors un doctorat mais dans les délais c'est compliqué de trouver un directeur de thèse. Si je m'inscris pour un troisième mastère est-ce que sa passe avec la préfecture, le premier était en droit des affaires, le second en Rh et vu que je suis en alternance sur un poste d'administration du personnel et de la paie je pense prendre un nouveau mastère mais en lien avec la paie ou gestion financière.

Qu'en pensez vous?

Aussi je suis en couple avec mon copain qui lui est français depuis 1 ans maintenant, on a commencé a habiter ensemble en fin février donc depuis 5 mois,on a déclaré a la caf , j'ai déclaré aussi sur le site de l'anef .

on veut se pacser mais j'ai cru comprendre que avec le pacs si je demande le titre vie privée il faut au moins 1 ans de vie commune.

On compte quand-meme se pacser et je pense demander l'aps afin de pouvoir chercher un emploi et avoir les 1 ans de vie commune demandé et dans le courant de celui-ci demander un titre vie privée et familiale. Je dépend de la préfecture du Val de Marne (celle de Créteil) j'ai cru entendre que les procédures peuvent varier d'une préfecture a une autre.

Pensez vous que légalement parlant ça ne pose pas de problème si pendant que j'ai l'aps je demande après a passer en vie privée et familiale ?

Cela est-il possible ?

Merci de votre aide et de vos réponses